

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
N° 2017-014 À 2017-019**

Délibération : **07.2017.043**

Transmis en préfecture le :

11 juillet 2017

Séance du : **4 juillet 2017**

Compte-rendu affiché le **11 juillet 2017**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **28 juin 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point n°6), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point n°2), Lucienne DAUTREY, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET (jusqu'au point n°6), Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves GAVault (jusqu'au point n°2), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Philippe MASSON, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Pouvoirs

Marylène MILLET à Pascale ROTIVEL (jusqu'au point n°6), Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER, Maryse JOBERT-FIORE à Yves DELAGOUTTE, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Agnès JAGET, Philippe MASSON à Christophe GODIGNON, Serge BALTER à Bernard GUEDON, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2017-014	Cession de ceps de vigne	La présente décision vise à procéder à la cession de 102 ceps de vignes à l'association « Les Vignerons de Beauregard » pour un montant unitaire de 10 euros par cep, soit un montant total de 1 020 euros.
2017-015	Acte modificatif de la régie de recettes cinéma et spectacles de La Mouche	La suppression d'un produit et la création de nouveaux modes d'encaissement impliquent de modifier la régie de recettes cinéma et spectacles de La Mouche.
2017-016	Donation de Monsieur Raymond BAGNE	Monsieur Raymond BAGNE domicilié 71 route de Charly à Saint-Genis-Laval, décédé le 30 juin 2015, a désigné la Commune de Saint-Genis-Laval en qualité de légataire universel. La présente décision vise donc à accepter la donation d'un montant de 128 611,96 euros et à dénommer l'espace aménagé aux Collonges devant le MIXCUBE, "square BAGNE".
2017-017	Convention avec l'association Saint Genis Laval Boxe pour travaux dans gymnase Giono	La présente décision vise à signer la convention avec l'association Saint Genis Boxe pour des travaux dans la petite salle du gymnase Giono. Ces travaux consistent à fixer des barres de tractions.
2017-018	Tarifs communaux 2017-2018	La présente décision vise à mettre à jour les différents tarifs communaux pour la période 2017/2018.
2017-019	Acte modificatif de la régie d'avance pour les chantiers jeunes	Considérant que les chantiers jeunes fonctionnent de manière plus importante durant la période estivale, la présente décision vise à augmenter temporairement le montant maximum de l'avance consentie au régisseur pour les mois de juillet-août pour un montant de 2 800 euros.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2017-014 à 2017-019 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.